

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 octobre 2018

« Acquérir les bases en prévention des risques professionnels »

L'autoformation en ligne de l'INRS fait peau neuve

Destinée à l'ensemble des salariés, « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels » est la formation en ligne la plus suivie de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS). Lancée en 2008, elle vient d'être renouvelée pour mieux répondre aux besoins des différents acteurs en entreprise.

Quels que soient leur secteur d'activité ou leur fonction, tous les salariés peuvent suivre la formation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS. Comme son nom l'indique, elle permet d'acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail et de s'initier à des démarches de prévention des risques professionnels en entreprise.



ACQUÉRIR LES BASES EN
PRÉVENTION DES RISQUES
PROFESSIONNELS-NOUVEAUTÉ

Une autoformation « à la carte »

La formation s'articule autour de quatre modules indépendants les uns des autres. En toute autonomie, l'utilisateur construit son parcours au rythme et dans l'ordre qui lui conviennent le mieux. Des tests permettent de valider chaque module sans avoir à les suivre in extenso, notamment dans le cas où la personne serait déjà initiée à la prévention des risques professionnels en entreprise.

Choisir les modules en fonction de ses besoins

- Module 1** : S'initier à la prévention des risques professionnels
- Module 2** : Comprendre les liens entre travail et santé
- Module 3** : Comprendre l'accident de travail
- Module 4** : Participer à l'évaluation des risques professionnels

Une formation en ligne ancrée dans la réalité professionnelle

Dans cette nouvelle version, la prévention est abordée de manière plus concrète grâce à des exercices interactifs, des mises en situation professionnelle et des interviews audiovisuelles de chefs d'entreprises et professionnels en santé, sécurité et conditions de travail.

« *L'objectif de cette refonte était de placer le salarié au centre de la démarche d'évaluation des risques professionnels, tout en bénéficiant des avantages de l'autoformation pour une meilleure appropriation des contenus.* » explique Franck Henry, responsable pédagogique à l'INRS.

En accès libre sur le web, cette autoformation à effectuer sur le temps de travail peut être suivie depuis l'ordinateur¹ du salarié, aux dates et heures les plus compatibles avec ses engagements professionnels. Le parcours global est estimé à 8h (soit 2h par module) ; c'est un prérequis pour suivre un certain nombre de formations.

Pour s'inscrire en ligne à « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels » : <https://www.eformation-inrs.fr/formation/8>

Pour retrouver l'ensemble des stages et formations de l'INRS : <http://www.inrs.fr/services/formation.html>

A propos de l'INRS : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAM, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 580 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (371 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité Sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.

Notre métier, rendre le vôtre plus sûr

Et pour suivre l'actualité de l'INRS : www.inrs.fr ; www.twitter.com/INRSfrance

www.inrs.fr

YouTube



Contact Presse : Marie-Eva PLANCHARD – Tél. : 01 40 44 14 40 –
courriel : marieeva.planchard@inrs.fr

¹ fixe, portable ou tablette.